

Les indispensables !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement privé à Grenoble

Ça sert à quoi un syndicat ? À informer, à défendre, à revendiquer, à gagner ! La CGT Enseignement privé de l'Académie de Grenoble a décidé de vous transmettre une série de petites infos, traitées sous un angle humoristique. Mais le fond est bien sérieux.

Une vraie politique salariale !

Il nous faut mettre les salaires au centre de la campagne des présidentielles.

C'est une question de justice sociale après des décennies de partage de la valeur ajoutée en faveur du Capital au détriment du Travail.

L'inflation est supérieure à 2%, le prix des énergies (gaz, carburants, fioul) flambe, une augmentation du prix de l'électricité de 10% est probable début 2022, les prix des pâtes, des fruits et légumes augmentent : les salaires doivent être augmentés ! La CGT revendique aujourd'hui un SMIC à 2000 euros brut (le SMIC est, au premier octobre, de 1589 euros brut - 10,48 euros de l'heure – soit un SMIC net de 1258 euros).

Les entreprises du CAC 40 ont réalisé 57 milliards d'euros de profits au premier semestre 2021.

NAO 2021

La FNOGEC a réuni les « partenaires sociaux » pour les Négociations Annuelles Obligatoires. La CGT n'a pas été conviée. Seuls la CFDT, la CFTC et le SPELC ont été invités. Il en est de même pour la refonte de notre convention collective, et nous avons engagé des recours juridiques.

Résultats ?

. 0,2 % d'augmentation de salaire au 1er septembre 2021

. Le principe du versement d'une prime de 200 € proratisée pour les salarié.es ayant une rémunération brute horaire inférieure à 12,64 €.

Le SMIC cette année va augmenter de 0,99% et l'inflation était de 0,5% en 2020 ; autrement dit ces 0,2% ne couvrent pas l'augmentation des prix. Le minimum serait de suivre l'inflation pour ne pas y perdre.

**RATS, INFILTRATIONS D'EAU, PUNAISES DE LIT, EXIGÜITÉ...
À MARSEILLE, L'IMMENSE DÉCEPTION DES ENSEIGNANTS
ET PARENTS D'ÉLÈVES APRÈS LES ANNONCES DE MACRON**



La prime de 200 €...

Seuls les salarié.es à moins de 1493 € net sont concerné.es. Pas les établissements qui ont déjà donné une prime COVID, même si celle-ci était inférieure ! Elle n'est pas immédiate ! Les patrons attendent une exonération de « charges ». Rappelons que ces « charges » sont les cotisations qui servent à financer les écoles, les hôpitaux, les services publics et les subventions qui font vivre nos établissements privés...

A la CGT, on préfère les augmentations de salaire !

NOS REVENDICATIONS :

- . Un salaire minimum de 1 800 € net
- . Égalité de traitement Femmes/Hommes
- . Une mesure incitative pour réduire le nombre de salarié.es à temps partiel subi
- . Une sécurité Sociale couvrant les besoins de santé à 100 %
- . Remise en place d'un supplément familial de traitement (prise en compte des enfants à charge) et d'une indemnité de résidence (prise en compte du coût des logements en fonction des lieux) pour tou·tes.

La loi Rilhac, les chefs et les collectifs de travail



La loi Rilhac, de retour à l'assemblée nationale, promet de transformer les directeurs et directrices d'école en supérieur hiérarchique. Sous couvert de donner un « statut » clarifié aux collègues « chargés de direction », elle crée un maillon supplémentaire dans la chaîne hiérarchique afin de doter les écoles primaires de « managers » capable de faire appliquer

les directives et mieux « piloter les équipes ».

Cette lutte a déjà été menée : en 1987, la mobilisation des instituteurs et institutrices, au début minoritaire, réussit à faire retirer le projet de loi sur



Remise en forme...

Savez-vous que vous avez DROIT, chaque année, à 12 jours de formation syndicale ? Et pas question de le faire sur les vacances scolaires. Il s'agit d'un véritable temps de travail, profitable à toutes.

Même si ça pique les yeux de certains chefs d'établissements, ça fait beaucoup de bien de mieux connaître ses droits et son métier, sans être jugé-e. La CGT organise régulièrement des formations. Contactez-nous ! Pour exemple, voici les formations proposés par à Grenoble et dans les environs :

Rentrée 2021 : [FORMATION UL GRENOBLE](#)

Contactez l'équipe de la CGT Enseignement privé à Grenoble :

1^{er} degré : Marie BERAUD
06.15.92.19.41

2nd degré : Serge VALLET
06.06.48.61.85

Grenoble : Nathalie FABIANO
07.63.19.38.76

Revalorisation du SMIC un nouveau coup dur pour les AESH

Dès le 1er octobre prochain, la nouvelle grille de salaire des AESH instaurée récemment par le ministère sera en-dessous du SMIC.

Dès les premières négociations et lors de sa présentation au Comité technique ministériel du 21 juillet, la CGT Éduc'action et d'autres organisations syndicales avaient alerté sur la faiblesse de cette nouvelle grille au regard du SMIC. Et cela n'a pas tardé à se vérifier.

Afin de compenser l'inflation, le SMIC augmentera de 2,2% au 1er octobre. Cette revalorisation est une conséquence mécanique prévue par le code du travail (article L.3231-5). Ainsi, le SMIC sera augmenté de 35€ et passera à 1589€ brut soit au-dessus du salaire minimum de la nouvelle grille AESH. En effet, à l'indice plancher 335, correspond une rémunération de 1569€ brut, soit 20€ de moins que le SMIC.

Dans ces conditions, cette « belle grille » valorisée par le ministère (comprenant une progression de 10 points d'indice entre chaque échelon) devient caduque car en-dessous du salaire minimum. Le décrochage est d'autant plus important que la plupart des AESH ne travaillent pas à 100% (souvent une quotité de 62%) et ne perçoivent donc pas la totalité du SMIC. Interpellé par notre organisation syndicale lors de l'audience du 23 septembre, le ministère a reconnu le problème.



Rejoignez l'aventure !

Je souhaite vous contacter... envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur la cotisation (1% du salaire net, dont les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Téléphone :

à retourner à l'adresse ci-contre ou par mail !

CGT Enseignement privé

SNEIP – CGT Enseignement
Privé - 263 rue de Paris –
Case 544 - 93515 Montreuil

Une seule adresse électronique :
academie.grenoble@cgt-ep.org